

## Séance du 13 mars 2018

### Ordre du jour :

#### Affaires relatives a :

- **Modifications des statuts de la Communauté de Communes Bruyères, Vallons des Vosges**
- **Désignation du délégué à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) – CCBVV,**
- **Vote des tarifs : - location du rendez-vous des villageois**
- **concessions cimetièrre et columbarium**
- **eau potable**
  - **Vote des comptes administratifs :**
- **budget principal**
- **budget eau**
- **budget forêt**
  - **Vote des comptes de gestion :**
- **budget principal**
  - **budget eau**
  - **budget forêt**
  - **Vote programme d'action ONF 2018**
  - **Indemnités pour élaboration du bulletin municipal**
  - **Création d'un bail de chasse intercommunal**
  - **Création d'un emploi CDD**
  - **Affaires et communications diverses**

Absents excusés : Christine Pierson, Joël Flück, Jean Fouché

Secrétaire de séance : Monique AMET à l'unanimité des membres présents.

### **Approbation du compte rendu du 22 janvier 2018.**

Madame le Maire propose de modifier l'affaire création d'un emploi CCD en création d'un emploi CDI,

et ajouter l'affaire suivante : renouvellement des baux de chasse,

**Accord à l'unanimité des membres présents.**

- **Modifications des statuts de la Communauté de Communes Bruyères, Vallons des Vosges**

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal du courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges, invitant le conseil municipal à se prononcer sur les modifications statutaires de la communauté de communes, telles qu'elles figurent dans les délibérations n°106/2017 du 20 décembre 2017 et n°01/2018 du 1<sup>er</sup> février 2018 :

Madame le Maire donne lecture des dites délibérations.

Toutes communes de la CCBVV sont équipées d'aires de jeux de ce fait la CCBVV demande :

- retrait de la compétence facultative , " Création, aménagement et entretien de nouvelles aires de jeux" l'entretien de ces aires seront à la charge des communes possibilité d'un contrat de groupe.
- Nouvelle compétence facultative "établissement et exploitation d'infrastructure et de réseaux de communication électroniques" suite au Conseil Régional Grand Est, en partenariat avec les conseils

départementaux, qui veut desservir à 100 % la fibre optique sur l'ensemble de locaux à usage d'habitation et à usage professionnel.

***Accord à l'unanimité des membres présents les modifications suscitées***

- **Désignation du délégué à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) – CCBVV,**

La CCBVV a changé son mode de fiscalité à compter de janvier 2018 soit une Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), les taxes professionnelles seront versées à la CCBVV (CFE-CVAE- IFER - TASCOT) qui serviront à financer la piscine et les zones artisanales de la CCBVV. Les communes qui touchaient des taxes professionnelles recevront une compensation (43 844 € cette année pour la commune). Pour information, le montant 2018 annoncé par la Préfecture à la commune était de 51 372 euros.

Pour ce faire une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être créée avec un représentant par commune.

Madame le Maire se propose pour représenter la commune à cette commission,

***Accord à l'unanimité des membres présents.***

- **Vote des tarifs :**

- ***Location du rendez-vous des villageois :***

**Associations de Lépages-sur-Vologne** Gratuit

**Habitants de Lépages-sur-Vologne**

Simple réunion (Apéritif, etc....) 45 €

Un à deux jours 90 €

Par journée supplémentaire 30 €

**Habitants extérieurs à Lépages-sur-Vologne**

Simple réunion (Apéritif, etc....) 75 €

Un à deux jours 150 €

Par journée supplémentaire 30 €

**Location une table** (au profit de particuliers) 3 €

**Caution** 200 €

***Accepté par 10 voix pour et 1 abstention***

- **concessions cimetière et columbarium**

tarifs 2017 reconduits

**Durée d'une concession 30 ans**

**Columbarium**

Pyramide 1 case 1 urne 460.00 €

1 case 2 urnes 920.00 €

1 case 3 urnes 1 380.00 €

Mini caveau 1 case 4 urnes 1 840.00 €

**Jardin du souvenir** – à la disposition des familles

**Tombes traditionnelles**

1m x 2m 60.00 €

2m x 2m 115.00 €

3m x 2m 170.00 €

### **Accord à l'unanimité des membres présents**

- **eau potable**

Madame le Maire informe l'assemblée que des travaux importants sont à prévoir sur le réseau d'eau et les équipements connexes (comme la réhabilitation du château d'eau). Elle rappelle que le prix du mètre cube d'eau facturé a une incidence sur le montant des subventions alloué.

D'autre part les travaux d'assainissement sur la RD 44 conduits par la CCB2V vont commencer. Etant donné l'ancienneté du réseau d'eau potable, les conduites peuvent subir des dégâts. Un chiffrage pour le remplacement de celles-ci doit être communiqué (une première estimation basse est de 100 €/ml).

Elle propose les tarifs suivants à compter du 01/01/2018.

<b>2017</b>	<b>2018</b>
1 à 500 : 0.75 €	1 à 500 : <b>0,85 €</b>
501 à 1 000 : 0.61 €	501 à 1 000 : <b>0.65 €</b>
+ 1000 : 0.53 €	+ 1 000 : <b>0.55 €</b>
Abonnement: 9.00 € trimestriel	Abonnement: <b>9.00 € trimestriel</b>

### **Accord à l'unanimité des membres présents**

- **Vote des comptes administratifs**

Mme le Maire ouvre la séance,

Après explications données par le Maire, celui-ci se retire pour permettre au Conseil Municipal de délibérer en son absence.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Christian Claudon, 1<sup>er</sup> Adjoint,

**Approuve** à l'unanimité des membres présents,

Les comptes administratifs présentés par le Maire, concernant les opérations financières de l'année 2017 qui se résument comme suit.

Les excédents sont les suivants :

- **Compte administratif commune.**

Section fonctionnement :	dépenses	recettes
	481 859,30	557 040,72
	<b>Excédent de clôture</b>	<b>75 181,42</b>
Section investissement :	107 615,25	325 216,28
Report	-323 322,48	
Reste à réaliser	16 700,00	28 000,00
<b>Déficit de clôture</b>	<b>- 94 421,45</b>	

**Déficit global de clôture :** **19 240,03**

**Compte administratif bois.**

Section fonctionnement :	dépenses	recettes
	17 141,90	38 250,01
Report		74 646,87
<b>Excédent de clôture</b>		<b>95 754,98</b>

Section investissement :	0,00	572,03
Report	572,03	
<b>Résultat de clôture</b>		<b>95 754,98</b>
<b><u>Excédent global de clôture :</u></b>		<b><u>95 754,98</u></b>

- Compte administratif eau.

Section fonctionnement :	dépenses	recettes
	57 167,71	12 531,28
Report		104 346,76
<b>Excédent de clôture</b>		<b>59 710,33</b>

Section investissement :	5 874,92	28 654,18
Report		25 098,12
<b>Excédent de clôture</b>		<b>47 877,38</b>

**Excédent global de clôture :** **107 587,71**

***Le conseil municipal approuve la bonne gestion du maire et vote à l'unanimité des membres présents le budget administratif commune, bois et eau.***

- **Vote des comptes de gestion : - budget principal - budget eau - budget forêt**

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion du Receveur Municipal, identiques aux comptes administratifs, concernant les opérations financières de l'exercice 2017 et laissant apparaître les excédents globaux suivants :

<b>COMMUNE</b>	<b>- 19 240,03€</b>
<b>FORET</b>	<b>95 784,98 €</b>
<b>EAU</b>	<b>107 587,71 €</b>

- **Vote programme d'action ONF 2018**

Travaux d'infrastructure :

Entretien des renvois d'eau	2 211,00 €
Travaux d'entretien de route empierrée P40	938,00 €

Travaux sur limites et parcellaire :

Entretien du parcellaire, mise en peinture - P 30u, 31u,38u et 44u	1 026,00 €
--	------------

Travaux sylvicoles :

Elagage de peuplements résineux - P32U	1 098,00 €
--	------------

Travaux d'accueil du public :

Entretien et propreté de sentiers, pistes aires, mobiliers, signalitique - P29	201,00 €
--	----------

Opération de maintien de la propreté des forêts et espaces naturels - P29

**TOTAL** **5 474,00 €**

***Accord à l'unanimité des membres présents***

- **Indemnités pour élaboration du bulletin municipal**

Anne-Lise a élaboré le bulletin municipal en dehors de ses heures de travail, Madame le Maire propose de l'indemniser à hauteur de 300 € pour le travail effectué,  
**Accord à l'unanimité des membres présents**

- **Création d'un bail de chasse intercommunal**

Les baux de chasse doivent être renouvelés, Madame le Maire propose de créer un bail de chasse communal pour la Société de chasse du Groupement forestier des Bennevises et de M. GREMILLET François (Palhieu) pour une durée de 9 ans sans indexation au prix de 8,50 € l'ha.

Représentant local - Christian Claudon

En ce qui concerne la société de chasse LEFALADEY qui regroupe plusieurs communes (Lépanges, Fays, Laval et Deycimont) en accord avec celles-ci, il sera établi un bail unique pour une durée de 9 ans au prix de 9,25 € l'ha avec une indexation de 0,25 % par an.

Représentant local - Christian Claudon

**Accord à l'unanimité des membres présents**

- **Création d'un emploi CDD**

Le contrat aidé de Dominique Pierre arrive à échéance, Madame le Maire précise qu'il a donné entière satisfaction depuis son embauche, elle propose de créer un poste d'adjoint technique territorial en CDI à temps complet soit 35H/semaine. Elle précise qu'il s'agira d'un poste de responsable technique, chef d'équipe (atelier, personnel).

Elle propose de renouveler les emplois saisonniers comme l'an dernier, les candidats devront être majeur et posséder le permis de conduire.

**Accord à l'unanimité des membres présents**

- **Affaires & informations diverses**

- Association airsoft (tir de balle en plastique): Madame le Maire a reçu deux jeunes Lépageois qui demandent de pratiquer cette discipline en forêt de Lépanges-sur-Vologne (parcelle 4 ou 5).

Cette discipline doit être réglementée et sécurisée en créant une association loi 1901. L'accord des chasseurs et de l'ONF doivent être recueillis.

- Travaux d'assainissement : commencent par la RD 44 à l'entreprise DTI (ancienne usine Conroy), la circulation sera perturbée par la mise en place d'une circulation en alternat.
- Travaux RD 30 : le Département avait prévu d'enduire les fissures de la chaussée. Suite aux travaux sur Lépanges, ceux ci ont été reportés à l'an prochain.
- Chaudière église : souci au niveau du brûleur un devis a été établi par Solorec pour un montant de 3 940 € TTC, d'autres entreprises vont être consultées.
- Place du village : des essais concluant ont été fait concernant la fontaine, celle-ci va être mise en place prochainement.
- 17 mars 20h30 à l'église : concert de guitare Arno Grimmer - entrée 5 €, les recettes seront entièrement reversées pour la restauration de l'orgue.
- 12 mai 20h30 à l'église : concert quatuor Hanson (instrument à cordes).

- Chemin des Bolottes : Il est rapporté que Monsieur Sapolin, gérant de l'entreprise PIXELSPASSIONS, demande que son chemin soit remis en état. Il a déjà fait plusieurs demandes.

La réponse ne varie pas. Le chemin sera aménagé dès que les travaux d'assainissement seront terminés évitant ainsi de détériorer la nouvelle chaussée. D'autres chemins communaux desservant des habitations sont également à reprendre sur la commune. Une opération conjointe devrait être programmée à l'avenir.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 22h40